DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 mai 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme REVEL).

Membre excusé (1) : M. BARRON.

Membres absents (2) : M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 17 mai 2011

Délibération n° : 31-2011
Objet : Aides aux sinistrés du foyer ADOMA de Fontaine d'Ouche
achat complémentaire de téléviseurs – contribution du CCAS au fonds solidarité

L'incendie survenu à la résidence ADOMA de Fontaine d'Ouche le 14 novembre 2010 a eu des conséquences dramatiques (7 personnes décédées et de très nombreux blessés).

Dès le 14 novembre, un formidable élan de générosité s'est manifesté en direction des personnes sinistrées et un dispositif de collecte de dons (financiers, matériel, vêtements, fournitures...) a été mis en place par le CCAS. Pour les dons en numéraires, une ligne budgétaire spécifique a été créée par le CCAS pour être affectée aux sinistrés, selon une procédure d'urgence raccourcie, sous forme de prise en charge ou d'aide financière.

L'ensemble des dons reçus à ce jour représente une somme totale de **69 846,50 €** et provient des donateurs suivants :

Particuliers	8 871,67 €
Collectif Fontaine d'Ouche	1 526,18 €
Collectivités (Conseil Régional Bourgogne, Communes de Chevigny-Saint-Sauveur et de Talant)	17 000,00 €
Institutions	20 000,00 €
Associations	7 518,65 €
Entreprises et Commerçants	6 780,00 €
Comités d'entreprises	150,00 €
Conseil Général (en cours de versement)	8 000,00 €

.../...

Ces fonds ont été consacrés aux aides dans les domaines suivants :

Hébergement	4 780,49 €
Santé	8 349,23 €
Équipement logement	33 510,86 €
Vie quotidienne	1 954,59 €
Habillement	197,74 €
Transport	5 811,05 €
Obsèques	4 958,16 €
France Télécom	55,00 €
Protection civile	2 106,69 €
Divers	950,69 €
Pour un total de :	**62 674,50 €**

L'incendie ayant détérioré tous les téléviseurs, il a été envisagé de consacrer une partie des fonds collectés au remplacement de ces équipements.

Une première commande de 29 télévisions a été effectuée en décembre 2010 pour que les personnes isolées soient équipées avant les fêtes de fin d'année. Une deuxième commande a été réalisée pour les familles de demandeurs d'asile.

A ce jour, il reste 35 sinistrés qui n'ont pas encore bénéficié de cet équipement. Il s'agit des personnes qui ont été accueillies par leur famille ou qui sont de retour de leur pays où elles se trouvaient lors du sinistre. Pour garantir une équité de traitement, il conviendrait d'acquérir ces 35 téléviseurs complémentaires, ce qui représente un montant total de 8 703,45 €. Le solde du fonds solidarité s'élevant à 7 172 €, il est envisagé de solliciter une contribution directe du CCAS pour abonder la ligne budgétaire réservé aux secours aux sinistrés (nature 6568) à hauteur de 1 531,45 €, dans le cadre du budget supplémentaire 2011.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration décident :

- de prendre en charge le remplacement de 35 téléviseurs pour les sinistrés du foyer ADOMA,
- d'abonder la ligne 6568 des secours aux sinistrés à hauteur de 1 531,45 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
31 MAI 2011

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE DE DIJON

Francis OUDOT

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 25 MAI 2011